

Initiatives ministérielles

aujourd'hui? Nul doute toutefois qu'ils viennent à Ottawa de temps à autre, du moins pour les réunions du Cabinet afin de parler du favoritisme et de la nomination de leurs amis à des postes clés, comme il en a été question plus tôt. S'ils peuvent le faire pour le favoritisme, ils peuvent sûrement discuter du projet de loi du ministre et des modifications qui y sont proposées. J'espère qu'il les exhortera à venir à Ottawa pour discuter de ces modifications de manière qu'au moment du vote le ministre et ses collègues appuient la proposition d'amendement.

Le président suppléant (M. Paproski): Avant d'accorder la parole au député d'Okanagan—Shuswap, je vous signale que le sous-amendement proposé par M. Kristiansen, appuyé par M. Nystrom est recevable.

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): La sous-amendement proposé par mon collègue le député de Kootenay—Ouest—Revelstoke ne fait, je crois, que reconnaître le fait que le processus d'élaboration et d'examen à la Chambre de cette mesure n'a été rien de plus que de la frime.

Le gouvernement a eu neuf ans pour présenter une mesure législative capitale sur sa politique en matière de télécommunications. Le projet de loi à l'étude, qui a été présenté par l'ancien ministre des Communications, est en préparation depuis un bon bout de temps. Le gouvernement a eu tout le temps voulu pour le signoler. L'exercice auquel ont été astreints tant les ministériels que les autres membres du comité législatif depuis quelques jours a été sans contredit un pur désastre.

Le gouvernement a présenté, si je ne m'abuse, quelque 75 amendements. Le ministre dit que je me trompe, qu'il n'y en a eu que 51. Je crois cependant savoir qu'à ces 51 se sont ajoutés par la suite un certain nombre d'autres amendements faits par des représentants du ministre.

On se trouvait dans une situation où l'opposition s'efforçait, en toute bonne foi, d'amender un projet de loi qui n'arrêtait pas de changer sous ses yeux. Elle amendait un projet de loi qui n'existait plus, puisque le ministre y avait apporté au moins 51 changements au départ—corrigez-moi si je me trompe, monsieur le Ministre, parce que plus personne ne sait combien il y en a eu au juste—disons 51 au départ, plus d'autres par la suite. À l'étape de l'examen des amendements, de nouveaux amendements continuaient d'être proposés et présentés.

Tant et si bien que le processus est devenu extrêmement frustrant et extrêmement difficile à suivre. Je crains qu'à cause de tout cela, beaucoup des lacunes que présente le projet de loi nous aient échappé parce qu'il était humainement impossible de tout voir.

Il ne faut pas oublier que le gouvernement a eu neuf ans pour présenter cette mesure législative et pourtant il a attendu jusqu'aux dernières heures de la dernière session de ce vieux gouvernement sans énergie et à bout de souffle pour le faire et maintenant il veut le faire adopter à toute vapeur. Il essaie de faire adopter cette mesure sur les télécommunications parce qu'il en a reçu l'ordre du milieu des affaires.

Le problème que j'y trouve, c'est qu'il reste tant de détails à régler, ne serait-ce que le fait qu'on passe sous silence toute la question de la convergence technologique.

Le gouvernement ne semble pas avoir compris que notre technologie a dépassé notre capacité de légiférer pour tenir compte de tous ces progrès, notamment les câbles à fibres optiques. Nous nous retrouvons aujourd'hui dans une situation où les lignes traditionnelles de communication, soit la radiodiffusion, les télécommunications et la téléphonie, se confondent grâce au développement de nouvelles technologies. Par exemple, les câbles à fibres optiques sont maintenant capables de transmettre des milliers de signaux sonores, visuels et numériques qui sont mélangés ensemble puis séparés grâce à la magie de la haute technologie.

Dans ce projet de loi, le gouvernement a simplement négligé tout cet aspect, ce qui nuit grandement à l'élaboration immédiate de politiques et à la capacité du gouvernement et du législateur de se doter de certains pouvoirs relativement à ces nouvelles technologies. Je félicite ma collègue libérale, la députée de Mont-Royal, d'avoir recommandé que la loi fasse l'objet d'un examen tous les cinq ans.

• (1530)

Lorsque j'ai entendu la proposition de la députée, je me suis dit que c'était là une idée qui n'a pas fait surface au comité législatif, mais qui mérite certainement d'être appuyée étant donné les nombreux détails qu'il reste à régler.